



VOS VÉGÉTAUX contre du COMPOST

Amendement organique
respectant la norme
NFU-44051

**apport nutritif
naturel et gratuit**

potager - arbres - gazon - arbustes - plantes

renseignements

04.67.98.45.83

www.sictom-pezenas-agde.fr



PEZENAS - AGDE

SICTOM



jours de COLLECTES

Abeilhan	mardi	vendredi	jeudi
Adissan	lundi	jeudi	vendredi
Agde	Les jours de collecte varient selon les secteurs.		
Alignan-du-Vent	mercredi	samedi	lundi
Aumes	mardi	vendredi	samedi
Autignac	mardi	vendredi	samedi
Bassan	mercredi	samedi	vendredi
Bessan	mercredi	samedi	jeudi
Boujan-sur-Libron	lundi	jeudi	mardi
Castelnaud-de-Guers	mardi	vendredi	samedi
Causses-et-Veyran	mardi	vendredi	lundi
Caux	mercredi	samedi	jeudi
Cazouls d'Hérault	lundi	jeudi	vendredi
Cers	lundi	jeudi	mardi
Corneilhan	mercredi	samedi	jeudi
Coulobres	lundi	jeudi	samedi
Éspondeilhan	mercredi	samedi	vendredi
Florensac	mardi	vendredi	mercredi
Fontès	lundi	jeudi	vendredi
Fos	mardi	vendredi	mercredi
Fouzilhon	mardi	vendredi	samedi
Gabian	mardi	vendredi	samedi
Lézignan-la-Cèbe	lundi	jeudi	vendredi
Lieuran-les-Béziers	lundi	jeudi	samedi
Lignan-sur-Orb	mardi	vendredi	jeudi
Magalas	lundi	jeudi	mercredi
Margon	lundi	jeudi	samedi

Montagnac	mardi	vendredi	samedi
Montblanc	mardi	vendredi	jeudi
Montesquieu	mardi	vendredi	mercredi
Murviel-lès-Béziers	mercredi	samedi	jeudi
Neffiès	mercredi	samedi	vendredi
Nézignan-l'Évêque	mercredi	samedi	jeudi
Nizas	mercredi	samedi	jeudi
Pailhès	mercredi	samedi	jeudi
Pézenas	mercredi	samedi	lundi
	Le centre-ville est collecté tous les jours sauf le jeudi (CS) et le dimanche.		
Pinet	mardi	vendredi	mercredi
Pomérols	mardi	vendredi	mercredi
Portiragnes	lundi	jeudi	vendredi
Pouzolles	mardi	vendredi	mercredi
Puimisson	mardi	vendredi	samedi
Puissalicon	mardi	vendredi	samedi
Roquessels	mardi	vendredi	mercredi
Roujan	lundi	jeudi	samedi
St-Geniès-de-Fontedit	lundi	jeudi	mercredi
St-Nazaire-de-Ladarez	mardi	vendredi	lundi
St-Pons-de-Mauchiens	lundi	jeudi	samedi
St-Thibéry	lundi	jeudi	vendredi
Servian	lundi	jeudi	mardi
Thézan-lès-Béziers	mardi	vendredi	lundi
Tourbes	lundi	jeudi	mardi
Vailhan	mardi	vendredi	mercredi
Valros	lundi	jeudi	mardi
Vias	mercredi	samedi	mardi

● Aucune collecte n'a lieu les jours fériés.

● À Portiragnes-Plage et à Vias-Plage :

- les collectes des ordures ménagères sont effectuées 6 jours sur 7 à compter des vacances scolaires du mois d'avril et ce jusqu'au 31 mai, y compris les jours fériés,

- du 1er juin au 30 septembre, les collectes des ordures ménagères ont lieu tous les jours, y compris les jours fériés.

● À Agde :

- collecte les jours fériés sauf Noël (25/12) et Jour de l'An (01/01).

DECHETERIES intercommunales

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 14h00-17h30

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche matin	jours fériés	libre service compost
Agde "Septs Fonts"	●	●	●	●	●	●	●	●	non
Agde "La Prunette" *	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Alignan-du-Vent	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Boujan-sur-Libron	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Caux	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Cers *	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Corneilhan	●	●	●	●	●	●	●	●	non
Fontès	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Magalas *	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Montagnac *	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Pézenas *	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Pomérols	●	●	●	●	●	●	●	●	non
Portiragnes	●	●	●	●	●	●	●	●	non
Roujan *	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Saint-Thibéry *	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Servian *	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Valros	●	●	●	●	●	●	●	●	oui
Vias	●	●	●	●	●	●	●	●	oui

● ouverte ● fermée

* accueil des professionnels

informations pratiques

rappel des consignes

guide du bac jaune



✓ Les bacs doivent être présentés la veille du jour de collecte au point de regroupement le plus proche de votre domicile. Le point de regroupement n'est pas un lieu de stockage, vous ne devez en aucun cas y laisser vos bacs à demeure.

✓ Les ordures ménagères doivent être jetées en sacs dans la poubelle (verte, bleue ou grenat) prévue à cet effet et non à même le sol sur la voie publique. Il est interdit de déposer dans le bac à ordures ménagères : les gravats, les végétaux, le verre, et les emballages ménagers recyclables (cartons, bouteilles en plastique, canettes...).

✓ Les gravats et les végétaux doivent être amenés à la déchèterie la plus proche de votre domicile afin d'y être valorisés.

✓ Les emballages de produits phytosanitaires des professionnels ne sont pas collectés et ne sont pas acceptés en déchèterie. Ils font

l'objet d'une collecte deux fois par an par les établissements PERIS-MONTARIOL, MAGNE, et AUDECOOP.

Seuls les emballages des particuliers inférieurs à 25 litres sont acceptés en déchèterie.

✓ Le verre ne doit pas être jeté dans les bacs individuels mais dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet. Par ce geste de tri, aidez la Ligue contre le Cancer à qui nous reversons une subvention annuelle.

✓ Merci de bien vouloir vérifier l'état de vos étiquettes adresses apposées à l'arrière de vos bacs de collecte. Cette identification nous permet de retrouver votre bac en cas de perte ou de vol mais également de vous faire bénéficier de conseils personnalisés lors de son utilisation. Cette étiquette est détériorée ou illisible ? Contactez alors le SICTOM qui vous adressera une nouvelle étiquette d'identification au 04 67 98 45 83.

✓ À déposer uniquement :

- les bouteilles, les bidons, les flacons plastiques,
- les boîtes de conserve,
- les aérosols,
- les canettes de boisson,
- les briques alimentaires,
- les emballages cartonnés,
- les papiers, les journaux, les magazines.

✓ Les bidons en plastique de combustible pour appareils mobiles de chauffage sont recyclables. Vous pouvez déposer cet emballage ménager dans votre bac jaune ou en déchèterie.

✓ Les emballages ménagers recyclables doivent être jetés en vrac dans le bac jaune et en aucun cas dans des sacs en plastique.

✓ Les erreurs à éviter :

- les végétaux,
- les pots de fleurs,
- les emballages en polystyrène,
- les sacs en plastique,
- les bouteilles en verre,
- les couches culottes.

